



| | |
|--|--|
| Projet éolien de Nesle-Hodeng et Beaussault | |
| Compte rendu de la réunion du comité de pilotage du mercredi 11 mai 2022 | Rédacteur : Hugo Chevalier – Chef de projet Eléments |

1- Etaient présent lors de la réunion du comité de pilotage du mercredi 11 mai 2022 :

| Commune de Nesle-Hodeng | | | |
|--------------------------------|---------------|---------------------------|---------|
| Clémence | LEMONNIER | Maire | Absent |
| Bruno | LEFEBVRE | Membre du conseil | Absent |
| Nicolas | RENAULT | Membre du conseil | Présent |
| Philippe | DURIEZ | Membre du conseil | Présent |
| Claude | GALLAIS | Membre du conseil | Absent |
| Céline | CASEZ | Membre du conseil | Présent |
| Mme | COUDERT | Riverain | Absent |
| Mr | LEGUERINEL | Riverain | Présent |
| Eric | THILLARD | Riverain | Présent |
| Christophe | BENET | Riverain | Présent |
| Hubert | THILLARD | Riverain | Absent |
| Commune de Beaussault | | | |
| Laurent | FOURNIER | Maire | Présent |
| Daniel | ETIENNE | Membre du conseil | Absent |
| Bruno | RENIER | Membre du conseil | Présent |
| Christophe | MOUQUET | Membre du conseil | Présent |
| Hélène | BOUTEILLER | Riverain | Présent |
| Sébastien | GROUT | Riverain | Absent |
| Société ELEMENTS | | | |
| Adrien | WARD-CHERRIER | Responsable développement | Absent |
| Hugo | CHEVALIER | Chef de projet | Présent |

2- Ordre du jour :

- Définition de l'état initial
en cours de réalisation - bureau d'étude Corieaulys
- Evolution réglementaire - balisages lumineux
arrêté du 29 mars 2022
- Etudes naturalistes
*en cours de réalisation - bureau d'étude Ecosphère
étude des inventaires terrains et bibliographiques*
- Etudes acoustiques
mesures réalisées - bureau d'étude Orféa
- Etudes paysagères - photomontages
*listing des points de vue retenus - bureau d'étude Ateliers des Paysages
étude d'ajouts de points de vue supplémentaires*
- Mesures d'accompagnement
étude des mesures souhaitées par le comité de pilotage



- Planning prévisionnel
planning prévisionnel : études - communication - concertation - définition de l'implantation - dépôt de la demande d'autorisation environnementale
- Organisation de la prochaine permanence d'information
définition du lieu et de la date retenue
- Organisation du prochain comité de pilotage
définition du lieu et de la date retenue
- Discussion ouverte

3- Définition de l'état initial

Présentation du cadre de l'étude et des différents éléments la composant.

Remarque du COPIL : aucune.

4- Evolution réglementaire – balisage lumineux

La solution, dite de « faisceaux orientés vers le ciel » a été acceptée par la DGAC et la DIRCAM et peut être déployée dès à présent par les développeurs/exploitants qui le souhaitent. L'arrêté du 29 mars 2022 modifie l'arrêté de 2018 fixant les obligations en matière de balisage lumineux des obstacles et entérine cette possibilité en lui donnant un cadre légal. L'une des modifications apportées permet en effet l'utilisation, en lieu et place des balises obligatoires, de balises à faisceaux « modifiés » selon les prescriptions détaillées dans l'arrêté. Ces balises, dont l'angle du faisceau est orienté vers le ciel, permettent d'atténuer l'impact visuel pour les observateurs situés au niveau du sol.

Les faisceaux « orientés vers le ciel » sont des types de balises spécifiques, non encore utilisées en France, dont l'inclinaison est de 4° au-dessus du niveau du sol, entraînant une diminution significative de la perception lumineuse d'un observateur au sol. Celle-ci passe de 2000 cd à 100 cd (candela - unité de luminance).

Soit une diminution d'un facteur 20 de la luminance.

Éléments s'engage à mettre en place ces balises alternatives orientées vers le ciel.

Remarque du COPIL : souhait d'obtenir des visuels des premières installations des balises spécifiques – faisceaux orientés vers le ciel. La société Éléments travaillera à fournir ce type d'information lors du prochain comité de pilotage.

5- Etudes naturalistes

Premières observations sur le volet chiroptères : On note la présence de plusieurs gîtes dans les villages alentours (dans l'AER) : deux à Beaussault, un au sein du clocher de l'église où 2 Pipistrelles communes et 1 Sérotine commune y ont été détectées au printemps et un second au sud du bourg sous la toiture d'une habitation abritant au moins une quarantaine de Sérotines communes.

Les premières analyses montrent que les « Sérotules » (complexe sérotines/noctules) représentent une proportion importante des contacts lors des nuits passives. Cela démontre probablement l'intérêt représenté par la colonie de Beaussault dans les activités locales.

Premières observations sur le volet Avifaune : L'ensemble des données recueillies sur le terrain et des données bibliographiques permet de dresser une liste d'a minima 152 espèces fréquentant l'AER (aire d'étude rapproché = ZIP + 2 km) et ses abords, toutes périodes confondues. Parmi celles-ci, 26 nichent au sein de l'AEI (aire d'étude immédiate = ZIP + 200 m) et 42 autres dans l'AER.



Parmi les 68 espèces ayant niché au sein de l'AER, 14 présentent des enjeux spécifiques régionaux de niveau a minima « moyen ».

Parmi ces 14 espèces à enjeu, 8 ont niché dans l'AEI (ainsi que le Hibou moyen-duc toutefois considéré comme nicheur irrégulier). Les 54 autres espèces présentent des enjeux faibles : il s'agit d'espèces non menacées et/ou abondantes et bien réparties dans la région Haute-Normandie.

Concernant les périodes de migration : La migration pré-nuptiale a été globalement marquée par de faibles flux diffus à travers l'AER. Aucun axe particulier n'a été repéré. La migration post-nuptiale ne présente aucun flux important mais réguliers. Ils concernent essentiellement des passereaux ainsi que des rapaces. Les Laridés, et spécifiquement le Goéland brun et le Goéland argenté, sont également réguliers en fin d'été / automne. Toutefois les effectifs observés étaient faibles.

Premières observations sur le volet Faune non volante : Concernant les autres groupes faunistiques, 19 espèces de Mammifères terrestres, 3 espèces d'Amphibiens, 2 espèces de Reptiles, 5 espèces d'Odonates (libellules), 26 espèces de Papillons de jour et 10 espèces d'Orthoptères ont été notées.

Parmi ces 65 espèces observées (ou mentionnées d'après la bibliographie existante) dans l'AER, 3 présentent un enjeu stationnel de niveau « moyen » à « fort » : le Lézard vivipare (moyen), la Vipère péliade (fort) et le Damier de la succise (assez-fort). Les données de Vipère péliade et du Damier de la succise proviennent de la bibliographie et ne peuvent par conséquent, pas être localisées précisément.

Remarque du COPIL : aucune.

6- Etudes acoustiques

Première phase de mesure

- du 07 au 23 mars 2022 : études acoustiques dans le cadre de vents dominants d'Est

Seconde phase de mesure

- du 04 au 14 avril 2022 : études acoustiques dans le cadre de vents dominants d'Ouest

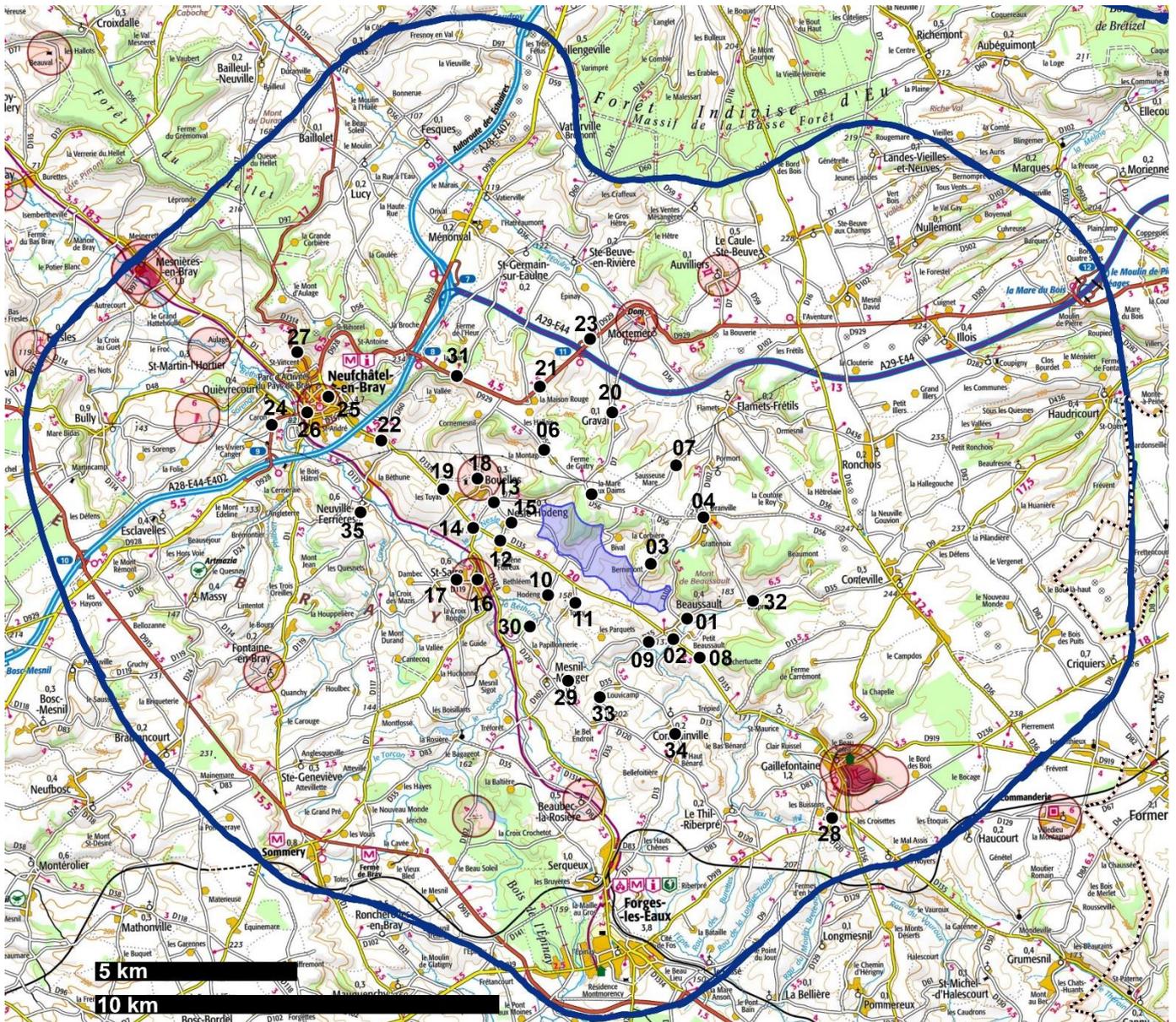
La méthodologie suivie consiste à réaliser des mesures suffisamment longues pour augmenter les chances de posséder, à l'issue de la campagne, des mesures de niveaux de bruits exploitables et significatifs, pour un nombre suffisant de classes de vitesses de vent standardisées sur site, pour les deux directions de vent principales (Sud-Ouest et Nord-Est). Les mesures ont été réalisées sur une durée de 26 jours en 7 points, conformément à la norme NF-S 31-010 « mesures acoustiques dans l'environnement » et à l'avant-projet de norme PR-S 31-114 « mesures acoustiques avec et sans éoliennes ».

Remarque du COPIL : aucune.



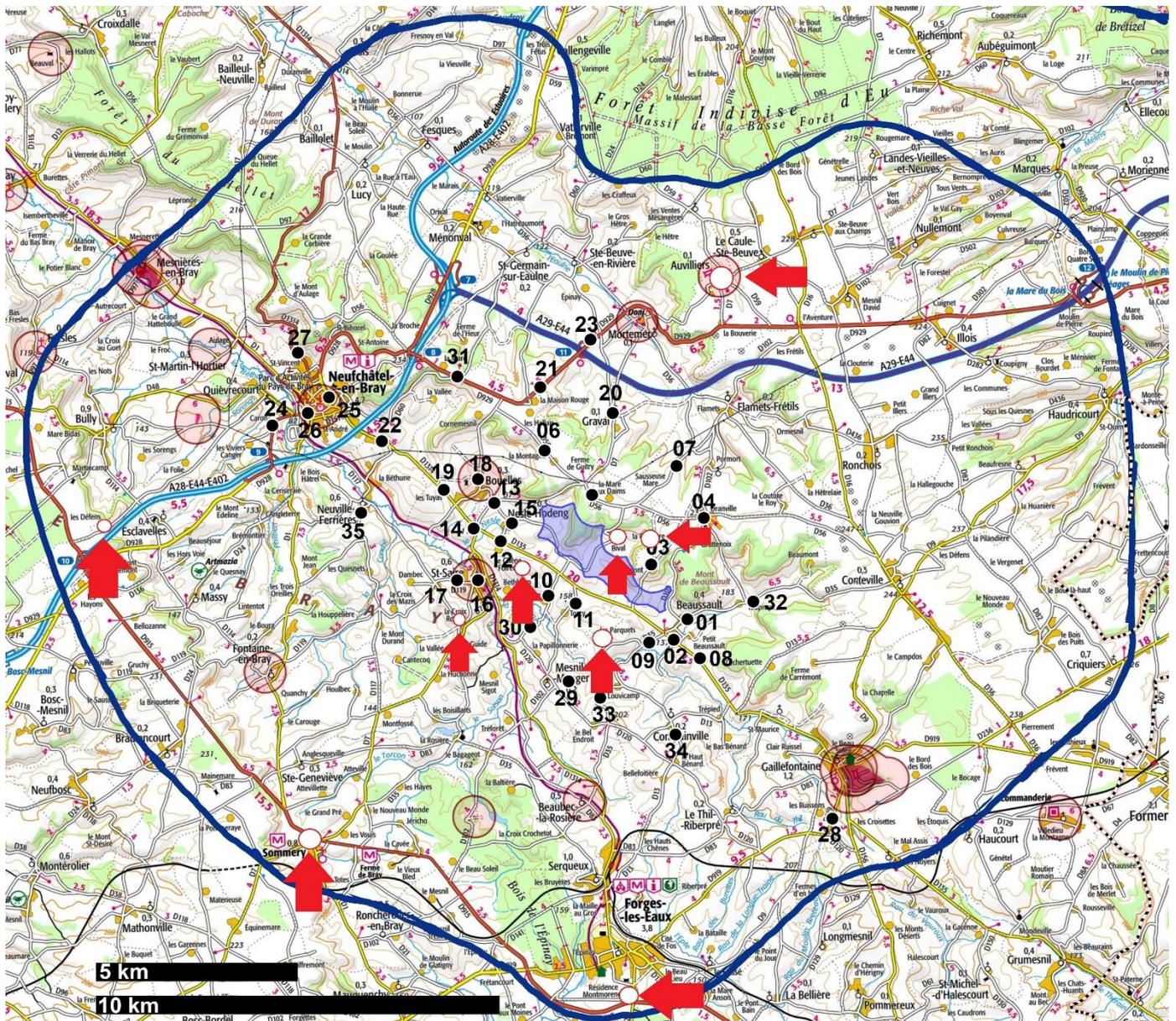
7- Etudes paysagères – photomontages

Présentation des 35 points de vue retenus par le cabinet d'étude paysagiste - Atelier des Paysages :





Remarque du COPIL : volonté de voir être étudiée la possibilité de recouvrir à une impression 3D pour permettre la visualisation des différentes implantations qui seront à l'étude lors de la phase de définition des variantes d'implantation. Volonté d'ajouter 9 points supplémentaires à l'étude des photomontages tels que :



8- Mesures d'accompagnement

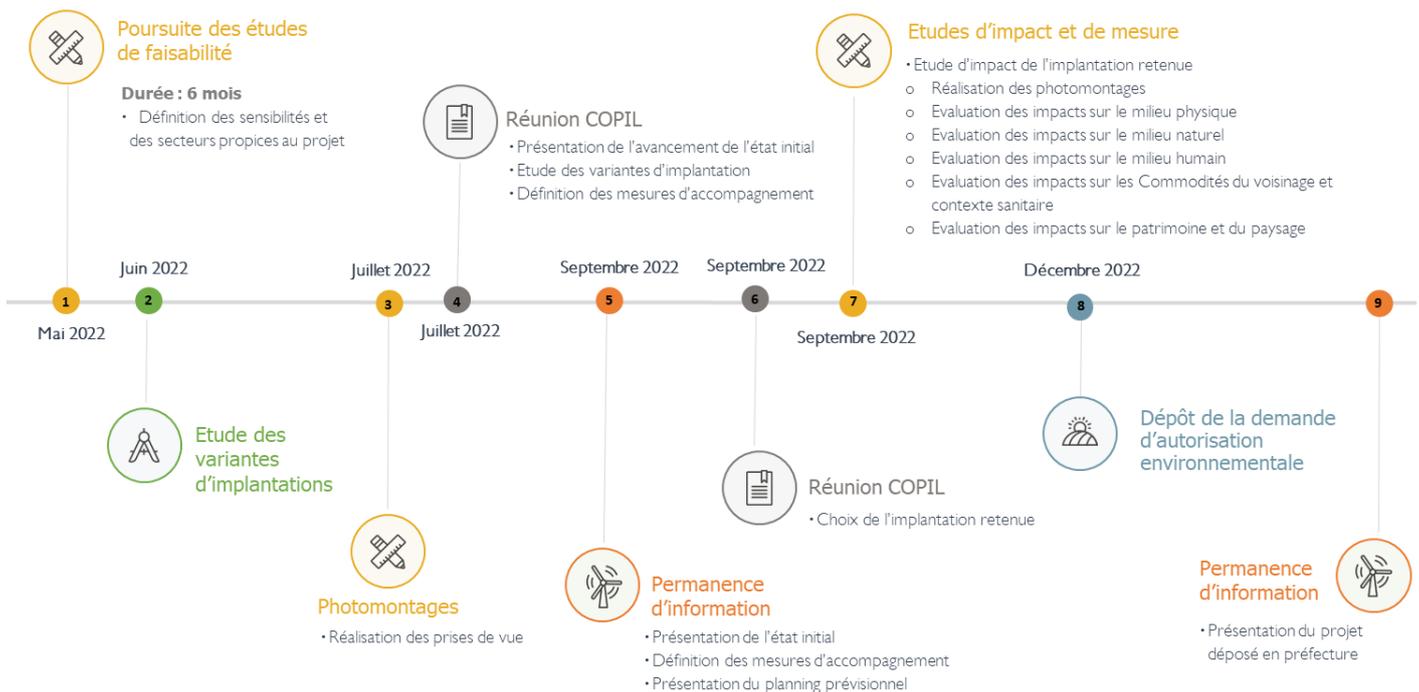
Présentation du cadre des mesures d'accompagnement, représentant une enveloppe budgétaire équivalente à 1% du coût total du projet. Ces mesures sont soumises au comité de pilotage et doivent répondre à un intérêt écologique, environnemental, sociétal, urbanistique, éducatif, énergétique, paysager ou patrimonial.

Remarque du COPIL : souhait de voir être étudiés les sujets suivants : Participation aux installation anti-incendie sur les exploitations agricoles – financement d'une étude d'impact et de suivi des exploitations bovines.



9- Planning prévisionnel

Présentation du planning prévisionnel suivant en fonction du retour des études :



Remarque COPIL : validation du planning prévisionnel.

10- Organisation de la prochaine permanence d'information

Proposition d'organiser la prochaine permanence d'information entre le vendredi 1^{er} juillet 2022 et le samedi 16 juillet 2022.

Remarque du COPIL : validation de la période proposée.

11- Organisation du prochain comité de pilotage

Proposition d'organiser la prochaine réunion du comité de pilotage entre le lundi 19 septembre 2022 et le samedi 1^{er} octobre 2022.

Remarque du COPIL : validation de la période proposée.

12- Discussion ouverte

Echange au sujet de la politique nationale sur l'énergie – l'organisation du mix énergétique – le démantèlement et la revalorisation des infrastructures et matériaux utilisés dans le cadre de projets éolien.

Remarque du COPIL : volonté de voir être étudiée la possibilité de réduire la facture d'électricité de l'ensemble des riverains des communes de Nesle-Hodeng et Beaussault.